

24 mars 2022

Sri Lanka : La situation pour les personnes retournant au Sri Lanka

Avertissement

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Organisation des retours à l'aéroport.....	3
2. Listes d'arrestation et de surveillance (« <i>stop and watch</i> »)	4
3. Situation des personnes liées ou perçues comme étant liées aux LTTE	4
4. Les activités à l'étranger des membres de la diaspora	5
Bibliographie.....	6

Résumé : Selon des rapports rédigés par le ministère de l'Intérieur britannique et par le ministère des Affaires étrangères australiens, les anciens cadres des LTTE sont susceptibles d'être identifiés à leur retour au Sri Lanka et d'être arrêtés s'ils sont poursuivis dans des affaires judiciaires. Les anciens membres des LTTE et les membres de la diaspora militants sont susceptibles de faire l'objet d'une surveillance par les autorités. En revanche, il n'existe pas de risque sécuritaire particulier pour les Tamouls non affiliés aux LTTE ou ayant simplement été « adhérents » du mouvement. Les personnes retournant au Sri Lanka après avoir déposé une demande d'asile à l'étranger ne font pas l'objet d'une surveillance particulière hormis dans le cadre de poursuites potentielles pour avoir violé les règles relatives à l'entrée et la sortie du territoire.

Abstract : According to reports by the UK Home Office and the Australian Foreign Office, former LTTE cadres are likely to be identified on their return to Sri Lanka and to be arrested if prosecuted in court cases. Former LTTE members and militant diaspora members are subject to surveillance by the authorities. On the other hand, there is no particular security risk for Tamils who are not affiliated with the LTTE or who have simply been "members" of the movement. Persons returning to Sri Lanka after applying for asylum abroad are not subject to special scrutiny apart from potential prosecution for violating entry and exit rules of the territory.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Organisation des retours à l'aéroport

En 2019, l'administration britannique (*Home Office*, ministère de l'Intérieur) a effectué une mission de recueil d'informations au Sri Lanka au cours de laquelle a été abordée la question du retour des anciens réfugiés et migrants, notamment ceux ayant été en lien ou étant perçus comme liés aux Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (*Liberation Tigers of Tamil Eelam*, LTTE)¹.

Ainsi, selon ce rapport publié en 2020, l'ensemble des personnes n'ayant pas obtenu l'asile à l'étranger, cingalais comme tamouls, s'ils n'ont pas de document de voyage personnel (passeport), **sont interrogés par les services de l'immigration à l'aéroport et peuvent également être interrogés par la police judiciaire** (le service d'enquêtes criminelles, *Criminal Investigation Department*, CID) toujours à l'aéroport². Les services d'immigration ou de police judiciaire peuvent procéder à des contrôles plus poussés et contacter la police locale de la localité d'origine de l'individu. Dans la mesure où il n'y a « pas de base de données de police centralisée », ces contrôles peuvent être longs. Par la suite, des contrôles sont fréquemment effectués au domicile de la personne concernée³.

En revanche, **le rapport souligne que, selon des informations fournies par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), le simple fait de demander l'asile à l'étranger n'est pas considéré comme un délit ou un crime et qu'un individu n'ayant pas un mandat d'arrêt à son encontre ou n'étant pas accusé dans le cadre d'une procédure judiciaire ne risquait pas d'être détenu pour le seul fait d'avoir demandé l'asile à l'étranger**⁴. Un employé du Département sri-lankais pour l'immigration et l'émigration a indiqué, dans le rapport de l'administration britannique, que la police locale serait informée du retour d'un demandeur d'asile ayant été débouté et que « cette personne ferait l'objet d'un suivi dont la durée de temps peut varier⁵ ». Enfin, selon les personnes interrogées par l'équipe britannique, pour des Tamouls « ordinaires », n'étant pas liés aux LTTE, il n'y a pas de politique de discrimination à leur encontre en cas de retour et seuls des cas d'arrestation en raison de passeports falsifiés ont été mentionnés⁶.

Cependant, le rapport britannique souligne que, dans leur vie quotidienne au Sri Lanka, **les Tamouls souffrent de discriminations notamment sociétales en tant que minorité ethnique**, au même titre que les autres groupes minoritaires⁷.

De la même manière, selon un rapport publié par le ministère des Affaires étrangères australien (*Department of Foreign Affairs and Trade*, DFAT) en 2020, les personnes rentrant au Sri Lanka de manière volontaire ou non, ayant déposé une demande d'asile à l'étranger, **feront l'objet d'un interrogatoire à leur arrivée à Colombo par les services d'immigration**⁸. Ensuite, « selon les circonstances entourant leur départ du Sri Lanka et leur histoire personnelle », **ils pourront être interrogés par la police judiciaire (CID), les services de renseignements (State Intelligence Service, SIS) ou les services du renseignement militaire (Sri Lankan Navy Intelligence, SLNI)**⁹. Ces agences peuvent vérifier les documents d'identité et de voyage des individus et effectuer des recherches dans plusieurs bases de données : la base de données sur l'immigration, des bases de données des services de renseignements ou encore les dossiers d'affaires pénales en cours¹⁰. Pour l'année 2021, ce rapport précise qu'à la connaissance des auteurs, personne n'avait fait l'objet de poursuites subséquentes pour un motif autre que celui d'un « départ illégal ». **Dans ce cas de figure, la personne sera présentée à la police judiciaire avant d'être poursuivie pour ce fait. Elle sera ensuite présentée à un tribunal situé à Negombo avant d'être libérée sous caution**¹¹

¹ Ministère de l'Intérieur britannique, 20/06/2020, p. 17, [url](#)

² Ministère de l'Intérieur britannique, 20/06/2020, p. 17, [url](#)

³ Ministère de l'Intérieur britannique, 20/06/2020, p. 17, [url](#)

⁴ Ministère de l'Intérieur britannique, 20/06/2020, p. 17, [url](#)

⁵ Ministère de l'Intérieur britannique, 20/06/2020, p. 17, [url](#)

⁶ Ministère de l'Intérieur britannique, 20/06/2020, p. 18, [url](#)

⁷ Ministère de l'Intérieur britannique, 20/06/2020, pp. 12 et 18, [url](#)

⁸ Ministère australien des Affaires étrangères et du commerce, p. 47, [url](#)

⁹ Ministère australien des Affaires étrangères et du commerce, p. 47, [url](#)

¹⁰ Ministère australien des Affaires étrangères et du commerce, p. 47, [url](#)

¹¹ Ministère australien des Affaires étrangères et du commerce, p. 47, [url](#)

conformément à la loi de 1948 intitulée *Immigrants and Emigrants Act* concernant les modalités d'entrée et de sortie du territoire¹².

Pour sa mission de recueil d'informations, l'équipe britannique a détaillé les procédures et différentes étapes du passage d'un individu à l'aéroport¹³.

2. Listes d'arrestation et de surveillance (« *stop and watch* »)

Les autorités sri lankaises, malgré la fin du conflit en 2009 et la disparition de l'organisation des LTTE « collectent et maintiennent des systèmes de renseignement sophistiqués sur les anciens membres des LTTE, ses partisans et d'autres séparatistes, comprenant des bases de données électroniques "*stop and watch*" ». La liste de surveillance (« *watch list* ») inclut des individus considérés comme étant « d'intérêt » pour les autorités, soupçonnés d'activités séparatistes ou criminelles. La liste d'arrestation (« *stop list* ») porte les noms d'individus liés à des affaires judiciaires et faisant l'objet d'une interdiction de quitter le territoire¹⁴.

Le CID et le SIS possèdent chacun une liste de personnes recherchées qu'ils utilisent lors des contrôles effectués à l'aéroport¹⁵. La police possède également sa liste de personnes recherchées tandis que la police aux frontières a accès à la base de données d'Interpol, selon l'administration britannique¹⁶.

3. Situation des personnes liées ou perçues comme étant liées aux LTTE

Selon la mission de recueil d'information britannique de 2019, le bureau du procureur général sri-lankais ainsi que la police judiciaire ont affirmé **que les « anciens cadres des LTTE ne présenteraient un intérêt que dans le cas où ils font l'objet de poursuites judiciaires et [que] la simple appartenance aux LTTE ne rendrait pas une personne suspecte »**. Ces propos ont été confirmés par une ONG, selon le rapport britannique¹⁷.

Toutefois, une personne liée aux LTTE et notamment l'un des cadres de cette organisation fera potentiellement l'objet d'un interrogatoire à l'aéroport sans que cela ne soit synonyme de détention ou de poursuites judiciaires¹⁸.

De même, les anciens membres proéminents des LTTE ayant levé des fonds pour le groupe ou milité en sa faveur et entretenant notamment « [un] lien avec des groupes de la diaspora » peuvent faire l'objet d'une surveillance ou être interrogés, selon la Commission pour les droits de l'Homme sri-lankaise¹⁹. Certains activistes ou d'anciens cadres n'ayant pas « un profil d'activiste » ont été convoqués par le Département d'enquête sur le terrorisme (*Terrorism Investigation Department*, TID), y compris des membres ayant suivi un programme de réhabilitation²⁰.

L'administration australienne rapporte, elle, que **des personnes liées aux LTTE « font l'objet d'un suivi par les autorités » après leur retour au Sri Lanka**. Cela se traduit par des visites à domicile et des appels de la part de la police judiciaire, voire des interrogatoires sans toutefois que ce suivi ne soit systématique ni violent²¹. Selon ce rapport, d'anciens membres des LTTE n'étant pas considérés comme des cadres « sont suivis pour éviter une réémergence des LTTE ». Le DFAT évalue le risque de « discrimination sociale » comme étant « bas » pour les individus rentrés au Sri Lanka bien qu'une certaine méfiance puisse toucher les individus étant surveillés par les autorités. En outre, le ministère australien analyse que « des Tamouls ayant d'anciens liens avec les LTTE, et qui ne sont pas actifs

¹² Ministère australien des Affaires étrangères et du commerce, p. 47, [url](#)

¹³ Voir Ministère de l'Intérieur britannique, 20/06/2020, pp. 24-29, [url](#)

¹⁴ Ministère australien des Affaires étrangères et du commerce, p. 24, [url](#)

¹⁵ Ministère de l'Intérieur britannique, 20/06/2020, p. 24, [url](#)

¹⁶ Ministère de l'Intérieur britannique, 20/06/2020, p. 24, [url](#)

¹⁷ Ministère de l'Intérieur britannique, 20/06/2020, p. 18, [url](#)

¹⁸ Ministère de l'Intérieur britannique, 20/06/2020, p. 18, [url](#)

¹⁹ Ministère de l'Intérieur britannique, 20/06/2020, p. 14, [url](#)

²⁰ Ministère de l'Intérieur britannique, 20/06/2020, p. 15, [url](#)

²¹ Ministère australien des Affaires étrangères et du commerce, p. 49, [url](#)

politiquement, sont généralement en mesure de mener leur vie sans avoir de problèmes de sécurité liés à leur ancienne association avec les LTTE²² ».

4. Les activités à l'étranger des membres de la diaspora

Les membres de la diaspora ayant notamment des activités politiques à l'étranger sont surveillés par les autorités et peuvent être victimes « d'intimidation lorsqu'ils retournent au Sri Lanka » sans que cette situation ne soit systématique, puisqu'elle ne concerne que les activistes les plus visibles selon l'analyse de l'administration britannique²³. Selon une source de l'OIM interrogée pour l'élaboration de ce rapport, les individus ayant manifesté à l'étranger ne risquent pas de poursuites particulières en cas de retour au Sri Lanka s'ils n'ont pas de liens avec des organisations interdites dans le pays²⁴.

D'après les autorités australiennes toutefois, la majorité des personnes qui rentrent au Sri Lanka, y compris les demandeurs d'asile, « ne sont pas activement suivis ». Les auteurs du rapport précisent qu'ils ne sont pas en mesure de vérifier si ces surveillances, lorsqu'elles ont lieu, sont uniquement destinées aux anciens cadres des LTTE²⁵.

Des membres de la diaspora tamoule liés aux LTTE, étant soupçonnés d'avoir levé des fonds pour l'organisation durant la guerre et faisant toujours un plaidoyer actif en faveur d'une indépendance étatique tamoule, peuvent particulièrement faire l'objet d'un suivi par les autorités à leur retour au Sri Lanka. Les autorités australiennes n'ont pas pu vérifier l'information selon laquelle « des personnes proches de membres éminents des LTTE recherchés par les autorités sri lankaises peuvent faire l'objet d'une surveillance » mais possèdent des informations allant dans ce sens²⁶.

²² Ministère australien des Affaires étrangères et du commerce, p. 26, [url](#)

²³ Ministère de l'Intérieur britannique, 20/06/2020, p. 20, [url](#)

²⁴ Ministère de l'Intérieur britannique, 20/06/2020, p. 20, [url](#)

²⁵ Ministère australien des Affaires étrangères et du commerce, p. 49, [url](#)

²⁶ Ministère australien des Affaires étrangères et du commerce, p. 27, [url](#)

Bibliographie

Sites web consultés en mars 2022.

Institutions nationales

Gouvernement australien, Département des affaires étrangères et du commerce (Department of Foreign Affairs and Trade, DFAT), « DFAT country information report : Sri Lanka », 23/12/2021, 52 p., <https://www.dfat.gov.au/sites/default/files/country-information-report-sri-lanka.pdf>

Gouvernement britannique (Home Office), « Report of a Home Office fact-finding mission to Sri Lanka, conducted between 28 September and 5 October 2019 », 20/01/2020, 59 p., https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/859277/Sri_Lanka_FFM_report_2020.pdf